

Délibération n°230317_25

Séance du Conseil d'administration du 17 mars 2023

Nombre de membres composant le conseil (effectif statutaire) : 28

Nombre de membres en exercice : 28

Membres présents : 15

Membres représentés : 4

Quorum : 14

Pour :

DÉCISION

AVIS

INFORMATION

Approbation des frais d'inscription à la conférence CONFERE

Considérant que Confere est une conférence organisée sur 2 jours et est organisée cette année à Gênes, en Italie. Elle est à l'initiative d'un réseau de plusieurs établissements universitaires (UTBM, Ecoles Centrales, ENSAM, groupe INSA, UTC, EBI, CESI, etc.) qui a cette année 30 ans.

Chaque année, une université membre du réseau se charge d'organiser cet événement. Ce colloque qui aujourd'hui est de niveau international, rassemble jusqu'à une centaine de participants. Le colloque est également chaque année organisée autour d'une thématique et proche d'un de nos partenaires étranger afin de lui présenter ce réseau. Cette année, l'Université de Gênes est l'invitée et la thématique « La conception centrée sur l'humain » a été retenue.

Lors de cette rencontre, les chercheurs, les enseignants-chercheurs, les étudiants et les industriels peuvent :

- Exposer leurs travaux ;
- Échanger autour des thèmes de la conception et de l'innovation ;
- Créer, agrandir et pérenniser leur réseau professionnel.

Pour mener à bien ce colloque, trois conférences plénières, des ateliers de travail, une exposition de posters ou encore des tables rondes s'articuleront autour des sessions de conférences.

Le pôle de recherche ERCOS du laboratoire ELLIADD a déjà organisé Confere à plusieurs reprises (les derniers en 2011 à Montbéliard et en 2015 à Lisbonne).

Considérant que, pour percevoir une nouvelle recette, l'UTBM doit disposer d'une délibération du Conseil d'administration ;



Le Conseil d'administration

DECIDE

- D'approuver le montant des frais d'inscription à la conférence CONFERE 2023 comme suit :
 - Pour les étudiants : 230,00 € TTC
 - Pour les industriels : 320,00 € TTC
 - Pour les enseignants-chercheurs : 320,00 € TTC

Abstention(s) : 2 Votants : 19 Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0 Suffrages exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0
--

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,
Le Directeur
Ghislain MONTAVON

